



Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@la-rochette.com

www.la-rochette.com

Accusé de réception en préfecture
073-200088882-20250128-dvd202501-AR
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

N°2025/01

Objet : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de Savoie au titre du CTS et de l'ESUC (Equipements Sportifs Utilisés Par Les Collèges) dans le cadre de la rénovation des bassins extérieurs de la piscine municipale

Décision Municipale

David ATES, Maire de la Commune de Valgelon-La Rochette (Savoie),

Vu les articles L2122-21 à L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2021/01/04 du 12 mars 2021, donnant délégation de compétences à Monsieur le Maire sur la base de l'article L2122-22 26° du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune souhaite rénover les bassins extérieurs de la piscine communale,

Considérant que la Commune de Valgelon-La Rochette peut solliciter le Conseil Départemental de Savoie 2025,

Décide

Article 1^{er}

La Commune de Valgelon La Rochette s'engage à la rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale pour un montant de 1 000 950 € HT.

Article 2

Approuve le plan de financement et l'autofinancement communal tels que mentionnés ci-dessous :

Fonds sollicités	Montant estimé acquisition (HT)	Taux	Montant subvention (HT)
DETR-DSIL 2025	1 000 950,00 €	35%	350 000,00 €
CD73/CCCdS - CTS	1 000 950,00 €	20%	200 000,00 €
CD73-ESUC	1 000 950,00 €	16%	160 000,00€
Fonds de Concours CCCdS	1 000 950,00 €	9%	90 760,00%
Autofinancement	1 000 950,00 €	20%	200 190,00 €
TOTAL PROJET	1 000 950,00 €	100%	1 000 950,00 €

Article 3

Sollicite le Conseil Départemental de Savoie pour le financement de la rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale,

Article 4

Sollicite du Conseil Départemental de Savoie l'autorisation d'engager les dépenses avant toute décision d'octroi de subvention.

Article 5

Décide d'engager toute démarche et de signer tout acte relatif à la présente demande de subvention.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 28/01/2025

Le Maire
David ATES

